

Travaux d'éclairage public et enfouissement des réseaux électriques - Demande de subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Comité du Syndicat d'Electricité du Doubs a défini les modalités de soutien financier pour les travaux d'investissements réalisés par les communes sur le réseau concédé, les installations d'éclairage public et d'illuminations.

Trois catégories d'investissements ont été retenues :

- les travaux d'enfouissement des lignes électriques subventionnables à hauteur de 50 %, dans un créneau compris entre 15 000 F HT (2 286,74 €) et 500 000 F HT (76 224,51 €) ;
- les travaux d'éclairage public (hors lotissement et zones artisanales ou industrielles) subventionnables à hauteur de 40 % ;
- les illuminations de monuments dont le taux de subvention est de 50 %.

Pour l'année 2001, le programme de travaux concerné par les deux premières catégories est le suivant :

1 - Enfouissement des lignes

- Chemin des Echenoz de Velotte	55 000 F	(8 384,70 €)
- Chemin de la Chaille	<u>49 845 F</u>	<u>(7 598,82 €)</u>
TOTAL HT	104 845 F	(15 983,52 €)
	arrondi à 105 000 F	(16 000 €)

2 - Travaux d'éclairage public

- Chemins de la Chaille et du Sanatorium	423 467 F	(65 557,13 €)
- Chemins de la Combe aux Chiens et de Valentin	114 057 F	(17 387,88 €)
- Rue d'Arènes	34 302 F	(5 229,31 €)
- Aménagement des espaces extérieurs de l'îlot sensible au droit du n° 2 à 6 avenue Ile de France	279 736 F	(42 645,48 €)
- Tunnel fluvial sous la Citadelle	620 554 F	(94 602,85 €)
- Rue Reclus	91 081 F	(13 885,21 €)
- Rue Kastler	27 925 F	(4 257,14 €)
- Chemin des Vallières	30 384 F	(4 632,01 €)
- Rue des Carriers	22 276 F	(3 395,95 €)
- Voie piétonne «Verdet»	56 746 F	(8 650,87 €)
- Rue des Pâquerettes	24 014 F	(3 660,91 €)
- 15 / 21 avenue Ile de France	127 449 F	(19 429,47 €)
- Rue des Lilas (foyer)	46 961 F	(7 159,16 €)

- Rue de la Vieille Monnaie	256 054 F	(39 035,18 €)
- Rues Mairet et Lacoré	97 116 F	(14 805,24 €)
- Rue du Petit Battant	87 792 F	(13 383,80 €)
- Rue Champrond	112 457 F	(17 143,96 €)
- Voie piétonne (entre rue Cologne et avenue Ile de France)	116 807 F	(17 807,11 €)
- Voie piétonne Malcombe	111 063 F	(16 931,45 €)
- Abords logements Clairs-Soleils	80 267 F	(12 236,63 €)
- Planoise 5 ^{ème} tranche	562 110 F	(85 693,12 €)
- Chemin des Echenoz de Velotte	207 000 F	(31 556,95 €)
- Point de vue du Fort de Chaudanne	<u>73 770 F</u>	<u>(11 246,16 €)</u>
Total HT	3 603 388 F	549 332,96 €
	arrondi à HT 3 610 000 F	550 340,95 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter la subvention du Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs sur le programme de travaux tel que décrit ci-dessus ;

- en inscrire le montant au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de la notification attributive en recettes au chapitre 90.820/90.1326.00508.30300 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.820/90.2315.00508.30300 ;

- s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de décision attributive de subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.